

# Un drame de l'alcoolisme entre Polonais à Lens

## UN MINEUR A TUE D'UN COUP DE PICHON UN DE SES COMPATRIOTES

On a amené au parquet de Béthune un Polonais nommé Liska François, 33 ans, mineur à la fosse 14, et demeurant au 115 de la rue Sans-Nom. Le Polonais est inculpé d'homicide volontaire commis dans les circonstances suivantes :

### UNE RIXE APRES BOIRE

Dans la nuit du 5 décembre, plusieurs Polonais passaient la soirée en vidant plusieurs litres de vin et de cognac, chez un de leurs compatriotes, nommé Joseph Blachy, 45 ans, mineur, s'embusquant loin de la maison, en attendant la sortie de Blachy, auquel il voulait faire un mauvais parti. C'est alors qu'un autre Polonais, François Liska, qui venait chercher Blachy pour rentrer au bal. Croquant avoir affaire à l'un de ceux avec qui il avait eu une discussion auparavant, chez Blachy, Oszeszek bondit, armé d'un pic de mineur dont il porta plusieurs coups à Liska.

### LA VENGEANCE, MAUVAISE CONSEILLERE

Celui-ci, une fois dehors, lançant des pierres dans les vitres. Plus baineux que ses autres camarades, le sieur Oszeszek Jacob, 45 ans, mineur, s'embusqua loin de la maison, en attendant la sortie de Blachy, auquel il voulait faire un mauvais parti. C'est alors qu'un autre Polonais, François Liska, qui venait chercher Blachy pour rentrer au bal. Croquant avoir affaire à l'un de ceux avec qui il avait eu une discussion auparavant, chez Blachy, Oszeszek bondit, armé d'un pic de mineur dont il porta plusieurs coups à Liska.

### LE COUP DE LA MORT

Celui-ci, malgré ses blessures, ne perdit pas son sang-froid, il réussit à se saisir de la pichoche qui était entre les mains de son agresseur puis, à son tour, en porta un coup terrible à Oszeszek.

Ce dernier s'écroula en perdant son sang en abondance. Relevé par des voisins, le blessé reçut les soins du docteur Alexandre, qui le fit transporter d'urgence à l'Hôpital de Lens.

Interrogé le lendemain par la police Oszeszek accusa comme étant son agresseur le Polonais Félix Wroblek avec qui il s'était querellé chez Blachy. La police l'arrêta.

### LE MEURTRIER PRISONNIER

Le coupable véritable, Liska, ne fut pas d'abord inquiété mais apprenant l'arrestation de Wroblek, il alla lui-même faire au commissariat le récit de son acte.

Oszeszek a été décodé hier matin, des suites d'une fracture du crâne.

L'instruction de cette affaire a été confiée à M. Delastre Juge d'instruction, qui a commis M. Quiné, médecin légiste, aux fins d'autopsie de la victime.

# Le remboursement des avances aux fonctionnaires

Au cours d'une récente entrevue qui eut lieu entre une délégation de parlementaires du Nord et le ministre des Finances, à propos de l'indemnité de zone aux fonctionnaires titulaires MM. Desalle et Poté, demanda à M. de Lasteyrie à quel point en était la question relative au remboursement des avances faites aux fonctionnaires pendant la guerre, lui manifestant son étonnement de ne pas que l'enseignement était encore assujéti à cette mesure draconienne.

Le ministre leva les bras au ciel et affirma qu'il n'était pour rien dans cette affaire et que son collègue de l'instruction publique en était seul responsable.

Saint-Venant s'en fut alors au ministère de l'instruction publique, où on lui affirma posséder des lettres de M. de Lasteyrie, enjoignant de procéder aux prélèvements pour remboursements d'avance.

Saint-Venant insista et M. Labbé, directeur de l'Enseignement technique fut chargé de voir les différents services afin de faire prendre les mesures nécessaires pour faire cesser le remboursement.

Notre ami Saint-Venant doit, en outre, voir M. le ministre de l'Intérieur, relative aux fonctionnaires communaux et départementaux. On croit que cela sera fait.

Il n'était fortement indisposé depuis huit jours et obligé de garder la chambre.

Néanmoins, il confirme sa démarche première par cette lettre adressée à M. Labbé :

« J'ai l'avantage de vous confirmer notre conversation de ce matin, par laquelle je vous signale qu'au cours d'une délégation au ministère des Finances, ayant trait au remboursement des avances, le ministre répondit, à MM. Desalle, Poté et moi-même : Tout dépend du ministre de l'Instruction publique, étant donné que dans les autres départements ministériels, des instructions ont été données pour faire cesser les prélèvements.

Pour le cas Durand, voici la situation telle :

Etant de 2e classe, la retenue était de 137,50 x 12 = 1.650 fr.

Il passe de 1re classe, la retenue est portée à 204,15 x 12 = 2.449 fr. 80.

Le fort augmenté de 750 fr. d'appointements et de ce fait on prélève, sur son traitement, 750 fr. 80.

Je compte sur votre intervention pour obtenir que des instructions soient données en vue de cesser le remboursement des avances au corps enseignant et technique, seule catégorie encore atteinte.

Veuillez agréer, etc. »

# Le million et les autres lots du Crédit National

5 % 1928  
Le n. 5.734.075 est remboursable par 1.000.000 francs.  
Les autres numéros de la centaine sont remboursés par 500 fr.  
Le n. 2.238.141 est remboursable par 500.000 fr.  
Les autres numéros de la centaine sont remboursés par 500 fr.  
Les deux numéros suivants sont remboursés par 300.000 francs : 2.227.410 et 7.120.124.  
Les autres numéros de la centaine sont remboursés par 100.000 francs.  
Les trois numéros suivants sont remboursés par 100.000 francs : 1.327.402 - 5.627.638 - 7.814.758.  
Les autres numéros de la centaine sont remboursés par 100.000 francs : 1.327.402 - 5.627.638 - 7.814.758.  
Les autres numéros de la centaine sont remboursés par 100.000 francs : 1.327.402 - 5.627.638 - 7.814.758.  
Les autres numéros de la centaine sont remboursés par 100.000 francs : 1.327.402 - 5.627.638 - 7.814.758.  
Les autres numéros de la centaine sont remboursés par 100.000 francs : 1.327.402 - 5.627.638 - 7.814.758.

# LES CAMELOTS DU ROI "boiseurs" d'agents lillois condamnés en correctionnelle

Sous la présidence de M. le vice-président Leroy, la 3e Chambre du Tribunal Civil de Lille, vidant son délibéré du 28 décembre dernier concernant les incidents causés le 16 décembre à Lille par les Camelots du Roi à l'occasion de la venue de M. Malvy, a rendu les jugements suivants sur les requêtes de M. le substitut Dornet :

Un mineur condamné à quinze jours de prison avec sursis et 200 francs d'amende pour coups au sous-brigadier Desmet.

Jean Thery et Patygn son condamné à 1 an de prison avec sursis et 200 francs d'amende pour coups au sous-brigadier Desmet.

Gabriel Thery est condamné à 2 ans de prison avec sursis et 200 francs d'amende pour coups au sous-brigadier Desmet.

Les Jugements  
Le Tribunal dans ses attendus, précise que la police municipale avait pris, sous la direction de M. L. Dornet, des mesures nécessaires pour éviter toute collision entre manifestants :

Que d'autre part, après certaines tendances, d'un côté, et de l'autre, les manifestants, se dirigeant vers la place Riouhour, dans la direction de la place Sébastien, lieu de la conférence Malvy, les agents furent dans l'obligation de former un barrage.

Que malgré les témoignages entendus à la décharge des manifestants, il n'en résulte pas moins que les agents de bonne foi, aient pu se tromper dans l'intention des contre-manifestants et puissent être excusables d'une erreur partagée d'ailleurs par la majorité de la presse lilloise :

Que les agents, ne faisant que se conformer aux ordres reçus et accomplissant leur devoir, les manifestants, tentant, suivant leurs projets, de se frayer un passage ; d'où la bagarre, qui fut finie au sous-brigadier Desmet. Et c'est ainsi que, Gabriel Thery ayant suivi le sous-brigadier Desmet par sa pélerine, fut appréhendé pour rébellion :

Que d'autre part, Rassez, prétendant que ses déclarations, passées à l'information de la police n'étaient pas exactes, fut renvoyé, et à l'audience, la réalité des faits qui lui étaient reprochés, en ce qui concerne les violences sur le sous-brigadier Desmet ; et quant à Michel Thery, la preuve n'étant pas établie du délit retenu contre lui, il bénéficie d'un jugement d'acquiescement :

Que Thery Jean et Patygn, qui ont reconnu avoir été trouvés porteurs de matériel et de coups de poings américains, protestant contre les violences dont ils furent l'objet, le tribunal déclare qu'à supposer qu'au poste de police où ils avaient été conduits après leur arrestation, ils auraient été de la part de quelques agents, sans doute exaspérés par la lutte qu'ils venaient de soutenir, l'objet de violences regrettables, ces brutalités, toutes blâmables qu'elles soient, eussent été sans influence sur les actes qui leur sont reprochés puisqu'elles sont postérieures aux dits actes.

N. D. L. R. - Dans notre numéro du 23 décembre, relatif à l'affaire précédente, et concernant la déposition de l'agent de police Nautour (n° 14) le mot de « forcé », en ce qui concerne M. Jean Thery, résulte d'une erreur sténographique et typographique.

Autre part nous prenons acte des déclarations formulées par M. Nautour, qui a dit à l'agent Nautour : « Je ne voulais pas t'ôter mon casse-tête, car je craignais que tu ne me casses la tête. »

# UN GRAVE INCENDIE A COMINES

Le jour de l'an, vers neuf heures du soir, un incendie se déclara rue Gambetta à Comines, dans un baraquement servant d'atelier et de magasin de meubles appartenant à M. Albert Legrand, le 1er janvier on remarque le nom de M. Maurice Dubrulle, industriel à Roubaix.

Le lieutenant de réserve à la mobilisation, M. Dubrulle se distingua aux premiers jours de la guerre, notamment sur la rive gauche de la Sambre où, quoique blessé, il commandait sa compagnie, repoussant par trois fois des attaques d'infanterie.

Les dégâts couverts en partie par l'assurance, s'élevaient à environ cent vingt mille francs.

Les pompiers belges et français sont à féliciter pour le secours actif qu'ils apportèrent en cette circonstance.

# DERNIERE HEURE

### LE CABINET GREC A DEMISSIONNE

Athènes, 2. — Le cabinet a démissionné. D'autre part on annonce qu'au cours de l'assemblée nationale, le colonel Rastias, rappela les malheurs de la Grèce lesquels proviennent de la révolution.

Pour celle-ci, le premier devoir était d'améliorer les relations diplomatiques et de reconstruire l'armée. Nous avons exigé l'abdication immédiate de M. Rastias et le colonel Rastias et nous avons prié M. Venizelos d'assurer la représentation diplomatique de la Patrie.

Les Conférences qui l'œuvre de la révolution ont trouvé un écho si profond dans l'âme du peuple.

Pour le changement de régime, l'assemblée discutera en toute liberté et le peuple se prononcera librement à son tour.

# ROUBAIX

REDACTION : 39, Rue Pauvrete. Tél. 9-51  
DEPOT GENERAL : 23, Rue Louis Catrice

# LE VERGLAS

Les verglas, qui, dans la nuit du 31 décembre ont causé tant de malheurs, ont fait revivifier souvenement le pavage des rues, à cause dans la région de nombreux accidents. Il s'agit, dans tous les cas, de fracture de membres et de blessures qui causent un grand nombre de décès.

Après les renseignements que nous avons pu recueillir, les principaux malheurs de la glace du jour de l'an :

— Une Vauvillie, demeurant à Croix, 11, rue Mirabeau, s'est fracturée la bras droit. Le traumatisme a nécessité une suture osseuse, qui a été pratiquée dans une clinique de la ville.

— Hector Noll, 33 ans, employé de tramway, demeurant 80, rue du Ballon, a fait une chute rue du Tilleul et s'est fracturé la clavicule droite. Il a reçu les premiers soins de M. le Dr Durieux, qui l'a fait transporter à l'Hôpital.

— Mme Corssella, demeurant rue de France, a été transportée chez M. le Dr Descaupentris. Elle s'était brisée le poignet droit en tombant dans la rue.

— Mme Vanmansart, demeurant à Croix, rue Louise-Michel, 23, s'est fait une luxation du genou avec fracture du fémur. Elle a été opérée pour y être opérée à la Clinique de M. le Dr Descaupentris.

# APRES INVENTAIRE

« FASHIONABLE », 87, Bd de la Liberté, à Lille. Solde encore quelques Mannequins pour Dames depuis 50 francs et quelques jolies jaquettes longues, entièrement doublées soie, à 95 francs. Se hâter ! 10183

# JOUR DE L'AN MAGABRE

Mardi, vers midi, des voisins ont trouvé pendu à une poutre dans une grange, 270, rue des Longues-Halles, Léonard Vandebulcke, 52 ans, homme de peine. Il s'agit d'un suicide que l'on attribue à une crise nerveuse.

# SUR LE TRAMWAY

Un procès-verbal a été rédigé à la charge du régisseur de cars Arsène Balaen, demeurant à Hellemmes, cité Derville, 3, qui, sur le tramway n° 2, au cours d'une altercation, a frappé le conducteur.

# MARGARINE ERA

AUX FRUITS D'ORIENT  
Dépôt ALGERIAIN, 10, Grand Place TOURCOING  
Registre Commerce 5.390

# COLLISION

Une collision s'est produite mardi soir, vers 19 h. 30, rue Pellart, entre deux autos, appartenant l'une à M. Dronet, demeurant à Toufflers, 122, rue de Roubaix ; l'autre à M. Schepens, demeurant à Roubaix, 69, rue de Tourcoing. Tout se borne à des dégâts matériels de part et d'autre.

# VITRE CASSEE

M. Wittevoelje, débitant de tabacs, 35, rue Pierre de Roubaix, a porté plainte contre une femme Kindt, 37 ans, demeurant 82, Boulevard de Belfort, qui, étant en état d'ivresse, a brisé une glace de la vitrine du débit.

# EXPULSE ARRETE

Un sujet polonais, Alphonse Crenck, 25 ans, journaliste, sans domicile fixe, a été mis en état de détention pour infraction à un arrêté d'expulsion. Il a été conduit à la prison de Lille.

# BOYEV ECONOMES

Pour blanchir et détacher votre linge, employez le BLANCHIT FRANCO qui donne de jolies primes. R. C. 7936

# TROP TARD

Pour avoir tenu des consommateurs dans la cuisine attenante à son débit, après l'heure réglementaire, M. Wexoux, 97, rue des Longues-Halles, a fait l'objet d'une contravention.

# SANS LUMIERE

M. Morel, négociant en laines, 23 rue Deuboulois, a fait l'objet d'une contravention pour abandon sur la voie publique, la nuit, d'une voiture dépourvue d'éclairage.

# NOUVELLE EMISSION DU CREDIT NATIONAL

Les souscriptions aux obligations de 5 % du Crédit National, émises à 490 fr., sont reçues à la Banque générale du Nord, ancienne banque Verley Decroix, 42, rue Royale, à Lille et dans toutes ses succursales et agences. Deux millions de lots par an.

# LEGION D'HONNEUR

Dans la promotion de la Légion d'Honneur (titre militaire) du 1er janvier on remarque le nom de M. Maurice Dubrulle, industriel à Roubaix.

# SCOLE DE CHAUFFEURS (Conduite et Mécanisme)

par professeur diplômé. Brevet anti. Cours le dimanche, 41, r. H. Garette, Roubaix.

# A L'ASSOCIATION LITTERAIRE

Les prochaines conférences auront lieu dans l'ordre suivant :

Troisième conférence : « Le Roman Sentimental » : George Sand - Mme Marcelle Tynard, mercredi 9 janvier.

Quatrième conférence : de Stendhal à Anatole France et Maurice Barres - M. Gaston Bapst, mercredi 30 janvier.

C'est le boulevard tout entier que la Tourne Barret nous promet avec cette œuvre : « Les Vignes du Seigneur » nous seront données à l'Hippodrome le dimanche 13 janvier (maintenu) avec une distribution de tout premier ordre.

# MAMANS, VEILLEZ SUR VOTRE FAMILLE

Si vous êtes soucieuses de la santé de vos enfants, il importe que vous veilliez à ce qu'ils observent une propreté absolue en employant un bon savon. Or, un savon n'est réellement bon que si la pâte en est parfaitement pure, s'il mousse abondamment et, si son parfum est sain. Vous serez satisfaites du Savon D'Orange, car il remplit toutes ces conditions. Prix : 1 fr.

# SOCIETE DE GEOGRAPHIE

La prochaine conférence aura lieu dans le grand Amphithéâtre de l'Ecole Nationale Supérieure des Arts et Industries Textiles le vendredi 4 janvier 1924 à huit heures et demie très précises du soir, et aura pour sujet :

« Une Vallée, demeurant à Croix, 11, rue Mirabeau, s'est fracturée la bras droit. Le traumatisme a nécessité une suture osseuse, qui a été pratiquée dans une clinique de la ville.

« Hector Noll, 33 ans, employé de tramway, demeurant 80, rue du Ballon, a fait une chute rue du Tilleul et s'est fracturé la clavicule droite. Il a reçu les premiers soins de M. le Dr Durieux, qui l'a fait transporter à l'Hôpital.

« Mme Corssella, demeurant rue de France, a été transportée chez M. le Dr Descaupentris. Elle s'était brisée le poignet droit en tombant dans la rue.

« M. Decoch, demeurant à Tourcoing, 86, rue du Brun Pain, s'est brisé le poignet droit dans les mêmes conditions. Il a reçu les soins nécessaires dans une clinique de la ville.

« M. Paul Petit, 55 ans, demeurant 52, rue du Parc, est tombé sur de l'épave, et s'est fracturé le col du fémur droit. Il a été transporté à l'Hôpital après avoir reçu les soins de M. le Dr Descaupentris.

« M. Eugène Courtois, demeurant rue du Frasnay, s'est brisé la clavicule gauche. Il a dû être transporté sans retard chez un chirurgien qui dans un délai de quelques heures, lui a fait admettre à l'Hôpital. Le blessé, dont l'état inspirait d'abord des inquiétudes, a quitté hier l'établissement.

# MADAME

Vous tirerez grand profit en allant écouter l'intéressante conférence sur la margarine avec projections dimanche prochain 6 janvier, à 5 heures précises au Palais-Ramsau.

# WATTRELOS

UNE VISITE DE VOLEURS. — En rentrant chez lui, le 1er janvier, à 23 heures, M. Jules Willekens, épicer-mercier, rue du Tilleul, 109, constata que sa maison avait reçu la visite de cambrioleurs. La porte de derrière donnait sur la briqueterie Delcourt, avait été fracturée.

Des meubles fouillés, une somme de 240 fr. et une paire de boucles d'oreilles en or et un chapeau en argent ont été retrouvés.

La police fait des recherches.

EN DESCENDANT D'AUTO. — Mlle Zulma Blomine, 32 ans, lièsserand chez Leclercq Dupire, s'est une entorse du pied droit.

MEDAILLE METRIQUE. — La médaille militaire à titre posthume, a été attribuée à la mémoire du caporal Théry Georges, du 1er R.I., avec la citation suivante :

« Excellent caporal, aussi dévoué que brave. Tombé glorieusement le 8 septembre 1914, à Montmirail, en s'élançant courageusement à l'assaut des tranchées allemandes. Croix de guerre avec étoile d'argent ».

ETAT-CIVIL. — Naissances : M. Jacques Masseur, barmen du Ploisy, 27, — Georges Vanthuyne, rue de Boulogne, 169, — Madeleine Truffaut, rue Lourdaud-Nicolas, 13, — Albert Vandorme, Beaulieu, 11, — Suzanne Gombroy, rue F. de Dhaluin, 15, — Noël Depespe, Gauthier.

— Victor Vaillant, 39 ans, rue Jules Guasde, 54, — Louis Lepoutre, 70 ans, rue de la Plume, 34, — Pierre Spriet, 54 ans, ussard, rue Thiers, 84, — Lucienne Haewr, épouse Huss, 41 ans, commerçante, Contour Saint-Lévin, 34.

# Les Etrennes de la Grande Brasserie

Non seulement, la Grande Brasserie Coopérative de Lille va offrir de superbes ristournes, en plus du traditionnel, à été attribuée à la mémoire du caporal Théry Georges, du 1er R.I., avec la citation suivante :

« Excellent caporal, aussi dévoué que brave. Tombé glorieusement le 8 septembre 1914, à Montmirail, en s'élançant courageusement à l'assaut des tranchées allemandes. Croix de guerre avec étoile d'argent ».

ETAT-CIVIL. — Naissances : M. Jacques Masseur, barmen du Ploisy, 27, — Georges Vanthuyne, rue de Boulogne, 169, — Madeleine Truffaut, rue Lourdaud-Nicolas, 13, — Albert Vandorme, Beaulieu, 11, — Suzanne Gombroy, rue F. de Dhaluin, 15, — Noël Depespe, Gauthier.

— Victor Vaillant, 39 ans, rue Jules Guasde, 54, — Louis Lepoutre, 70 ans, rue de la Plume, 34, — Pierre Spriet, 54 ans, ussard, rue Thiers, 84, — Lucienne Haewr, épouse Huss, 41 ans, commerçante, Contour Saint-Lévin, 34.

# WASQUEHAU

ACCIDENTS DE TRAVAIL. — Charretier au service de l'épave de la ville de Roubaix, le sieur Edouard Remby, 62 ans, demeurant à Roubaix, rue Oreaux, cour Faidherbe, 4, occupé au dépôt de la rue Turgoat à Wasquehal, a fait une chute et multiple, qu'il est tombé sous les roues de son tombereau. Il est tombé des plaies contuses et des contusions profondes du pied et de la cheville droite, nécessitant un repos de deux mois.

A la Manufacture de St-Gobain, l'ouvrier Julien Lelièvre 31 ans, demeurant à Wasquehal, impasse du Beau Passage, 3, a eu l'auriculaire droit, accroché au cours de la manœuvre d'une pompe et est fait des plaies superficielles de l'auriculaire droit, nécessitant un repos de 12 jours.

A la teinturerie Hanart frères, l'ouvrier Victor Duthé, 23 ans, rue de Lille, 23 à Fiers-Vicq, a fait une chute par suite d'une glissade au cours de son travail et s'est fait une entorse de la cheville droite, 15 jours de repos.

CONSULTATION DES NOURRISSONS. — Aujourd'hui, à 14 h. 30, consultation des nourrissons à la mairie pour le quartier du Centre.

ETAT CIVIL. — Naissance : Jean Van Vlasselet, Impasse Lavoisier, 5.

# TOURCOING

BUREAU : 2, Place de l'Hôtel-de-Ville  
— Téléphone 9-85 —

# COMMENCEMENT D'INCENDIE

Mardi, à 5 heures 30, un commencement d'incendie s'est déclaré au peignage de MM. Lazon et Cie, rue du St-Jacques.

Le feu, qui avait pris naissance dans un tas de poussières de laine amassées dans le réservoir, a été éteint par le personnel de l'usine.

Les pompiers qui s'étaient rendus sur les lieux n'ont pas eu à intervenir.

# LE VERGLAS A FAIT UNE VICTIME

En sortant mardi matin, de l'usine Sellier, rue de Bouvignes, où il est occupé au travail de veilleur de nuit, M. Jules Tarol, âgé de 40 ans, domicilié rue Saint-Pierre, 10, est tombé et s'est fracturé la cuisse gauche. Après avoir reçu les premiers soins de M. le Dr Descaupentris, il a été transporté en auto à son domicile.

# UNE ARRESTATION

La police a arrêté le sieur Debocker Albert, 37 ans, maçon, à Billy-Montigny, pour ivresse, port d'arme prohibée, outrages et rébellion à agents.

Après rédaction d'un procès-verbal par M. Vigne, commissaire de police du 1er arrondissement, cet individu a été remis en liberté provisoire.

# BAL DE FAMILLE

Le bal de famille organisé le lundi 31 décembre, dans la salle du gymnase, rue de Gand, par la Clique scolaire des Lambours, avec la direction de son dévoué chef, M. Pourcelet. Cette soirée fut applaudie lougouement.

L'orchestre, qui a donné toute satisfaction, termine cette soirée en jouant la « Marseillaise ».

Toutes nos félicitations aux organisateurs.

# SERVICE TELEPHONIQUE DE NUIT

La Chambre de Commerce rappelle à MM. les abonnés au Service de nuit qu'ils n'auraient pas renouvelé leur abonnement qu'ils s'exposent à se voir refuser toute communication et à ne pas être servis sur l'annuaire de 1924. Ils sont invités instamment à régulariser de suite leur situation au Secrétariat de la Chambre de Commerce.

# Les meilleures fritures se font à l'huile de table de Bénédicins

officiellement adoptée par la ville de LILLE pour les fritures de la SEMAINE DE POISSON L'Huile des Bénédicins à SECLIN (Nord). L.R.C. 11.845, Lille

sure que son concours pour le bien de la société ne fera jamais défaut.

La fête, à laquelle la Société des Accorédiés Roubaixiens a précédemment prêté son concours, s'est terminée par une brillante manifestation.

En somme, belle réunion de famille dont chacun des membres a emporté le meilleur souvenir.

# FUNERAILLES

Les funérailles de M. Jules-Emile Blondel ont eu lieu mercredi. Le levé du corps a été fait à son domicile, rue du Pain, à 9 h. 30.

Le défilé eut lieu par le fils du défunt ; le char funéraire était encadré par MM. Parent, Lorthois, inspecteurs de police en retraite, le brigadier Delcourt, le sous-brigadier Simon, le garde Dabai et le brigadier Bolset.

Une magnifique plaque de marbre avait été offerte par le personnel de la Police de Tourcoing.

Dans la nombreuse assistance, on remarquait la présence de MM. Vandenberghe Henri, conseiller d'arrondissement, Carissimo, Bouche, Nys, Guarin, Tardé et Delombard, conseillers municipaux, Lefebvre, conseillers centraux, Marchal, Ledieu, des délégations de police de Lille, Roubaix, Mouscron, etc, de la gendarmerie, octroi, pompiers, douanes, et des divers services municipaux.

Au dimanche principal ont le corps a été inhumé, M. Leman, brigadier-chef de la sûreté, président de l'Amicale a prononcé un discours.

# THEATRE MUNICIPAL

Ce soir jeudi 3 janvier, à 8 h. 15, grand gala de comédie de la tournée Barot : « Le Fauleuil 17 », pièce en 3 actes.

Samedi 5 janvier à 8 heures, abonnements suspendus : « Princesse Dollar », opérette en 3 actes, 4 tableaux.

Dimanche 6 janvier, abonnements courants. Mercredi 8 h. et le soir à 8 heures : « La Veuve Joyeuse ».

Lundi 7 courant à 8 heures : « La Veuve Joyeuse ».

# ETAT-CIVIL

Naissances. — Roger Bonduas, rue du Bois,